



LE FICHAGE DES MINEURS : LA FIN DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ?



Sans qu'il ne soit vraiment inscrit nul part de cette façon, longtemps, la justice des enfants a posé des garanties afin de préserver le droit à l'oubli. Il s'agissait surtout de ne pas marquer au « fer rouge » des jeunes condamnés pour des faits commis lorsqu'ils ou elles n'étaient que des « gosses », d'où, par exemple, le huis clos des procès, l'effacement dans certains cas du casier judiciaire à la majorité. Mais progressivement, le regard sur la jeunesse s'étant modifié et les politiques à son encontre, endurcies, ce droit a subi des entailles successives, notamment à travers la constitution de nombreux fichiers, initialement créés pour les adultes, mais

s'appliquant aussi aux enfants. Un certain nombre de ces fichiers viennent stigmatiser ces derniers, peuvent restreindre fortement leur liberté, les empêcher de s'insérer socialement, voir les mettre en danger (s'agissant, par exemple, du dernier fichier biométrique pour les mineurs isolés étrangers). A l'aune d'une réforme de la justice des enfants imminente programmée à marche forcée par l'actuelle Garde des Sceaux qui ne semble nullement envisagée la remise en question de ces évolutions néfastes pour notre jeunesse, nous souhaitons vous inviter à :

UNE SOIRÉE DÉBAT/TABLE RONDE Au Lieu-Dit, 6 rue Sorbier Paris 20^e MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019/19H



Christophe Daadouch, docteur en droit, formateur spécialisé en droit des mineurs dans des institutions judiciaires et **Claire Bruggiamosca**, avocate au Barreau de Paris en droit des mineurs et en droit des étrangers seront nos invités pour nous présenter leur ouvrage *Le Fichage des mineurs, entre ordre public et libertés individuelles* aux éditions Berger Levrault, ainsi que **Carole Sulli**, avocate à l'antenne des mineurs du barreau de Paris et membre du Syndicat des Avocats de France (SAF) pour faire le lien avec l'actualité de la réforme de la Justice des enfants. Avec la présence de membres du Syndicat de la Magistrature (SM) dans la salle.

La section SNPES-PJJ/FSU de Paris (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social de la Protection Judiciaire de la Jeunesse).

